

# Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 4 décembre 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Quatre personnes assistent à la rencontre

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

Il explique qu'il a reçu l'information concernant l'enregistrement lors de rencontre du conseil, vu que c'est public il on le droit, mais l'utilisation des images peut être sujet aux poursuites. Considérant que nous sommes une petite municipalité et que tout le monde est bienvenu à la rencontre, que la distance à parcourir n'est pas importante. Nous ne trouvons pas constructif cette initiative.

Le maire va en parler avec les personnes concernées.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Réso.2017-208**

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

**Réso 2017-209**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 novembre 2017**

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 13 novembre 2017.

**ADOPTÉE**

## **4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant  
43 425.92\$

**Réso 2017-210**

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

**ADOPTÉE**

## **5. AFFAIRES MUNICIPALES**

Règlement #218

### **a) Adoption règlement #218 taxation 2018**

#### **TAXATION ET TARIFICATION 2018**

##### ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.38\$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2018 et ce conformément au rôle d'évaluation déposé en août 2017 (22 894 800)

##### ARTICLE 2

Le tarif pour le service de l'aqueduc est fixé à 230\$ par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

##### ARTICLE 3

Le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année **2018** est fixé à **150\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles (résidences, chalets, fermes et commerces) selon la liste établie par le conseil.

##### ARTICLE 4

Le tarif pour la vidange des fosses septiques est fixé à 97.50\$ par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

##### ARTICLE 5

Le taux d'intérêt annuel pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à **12%** annuellement pour l'exercice financier **2018**.

##### ARTICLE 6

Toute demande pour faire corriger le pointage sera étudiée, mais aucun changement ne sera fait durant l'année courante. S'il y a des changements à apporter, ils seront faits avec la prochaine taxation soit en 2019.

##### ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

**ADOPTÉE**

Réso 2017-211

#### **Adoption du règlement**

Il est proposé par Carole Viel, et résolu unanimement d'adopter ce règlement numéro 218, TAXATION ET TARIFICATION 2018

**ADOPTÉE**

### **b) Dates de parution petit journal 2018**

**Attendu que** le journal est fait par les employés municipaux et que cela prend du temps de faire le montage.

**Attendu qu'**il est plus facile pour tout le monde d'avoir des dates de tombées.

Il est proposé par Fernand Albert, et résolu unanimement de mettre des dates de tombées pour le journal qui sera publié 4<sup>o</sup>fois par année.

<b>Date de tombée</b>	<b>Parution du journal</b>
8 mars 2018	13 mars 2018
7 juin 2018	12 juin 2018
6 septembre 2018	11 septembre 2018
6 décembre 2018	11 décembre 2018

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt des intérêts pécuniaires**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils doivent compléter le formulaire des intérêts pécuniaires et de le déposer lors d'une séance du conseil.

Nous avons remis à tous les conseillers les feuilles des déclarations des intérêts pécuniaires lors de leur assermentation. Présentement tous les membres du conseil on déposer leur feuille d'intérêts pécuniaire soient Messieurs Fernand Albert, Patrice Dubé, Pierre Daigneault et Réjean Albert, Norbert Michaud ainsi que madame Carole Viel et Marguerite Albert.

**d) Liste pour non-paiement taxes 2018**

Le conseil municipal ne désire envoyer de demande à la MRC de Témiscouata pour la vente de non-paiement de taxes.

**e) Conteneur**

Nous avons reçu une lettre de la RIDT nous informant qu'il y a des conteneurs qui sont endommager. Le directeur de la voirie est passé pour faire les réparations et nous devons faire l'achat d'un couvercle pour un conteneur.

**f) COTISATION ET MEMBERSHIP**

**Aucun point**

**7. ADMINISTRATION**

**a) Fermeture bureau durant le temps des fêtes 2017**

**Attendu que** le bureau municipal est fermé lors de la période des fêtes.

Il est proposé par Carole Viel-que le bureau sera fermé du 22 décembre 2017 au 7 janvier 2018. L'horaire habituel à compter du 8 janvier 2018.

**ADOPTÉE**

**b) Déclaration membres du conseil (don)**

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (code d'éthique).

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil;

Considérant que tous dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité, soit 200\$, doivent être déclarés.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Fernand Albert et résolu unanimement de reconnaître qu'il n'y a eu aucun don, marque d'hospitalité ou autre genre d'avantages reçu par les membres du conseil au cours de l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**c) Date rencontre de travail pour budget 2018**

Une rencontre aura lieu à la salle du conseil jeudi le 7 décembre 2017 à 19h00 pour voir le budget proposé.

**8.RESSOURCES HUMAINES**

**Aucun point**

**9.VOIRIE**

**a) Téléavertisseur pour l'employé de voirie**

Attendu que le téléavertisseur de l'employé de voirie ne fonctionne pas bien.

Attendu que nous devons le rejoindre en tout temps

En conséquence, Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement de faire l'achat d'un nouveau téléavertisseur.

**ADOPTÉE**

**10. ORGANISME MUNICIPAL**

a) Le maire remercie Développement St-Godard de nous avoir fait parvenir leur revenus et dépenses pour la Halte Lacustre.

**11.CORRESPONDANCES ET INVITATIONS**

Lecture faite par le maire.

**Formation projet de loi 122**

La MRC de Témiscouata nous propose une formation de 3 heures sur le projet de loi 122. Une inscription serait requise, le coût approximatif est de 90\$, aucune date n'a été fixée pour le moment

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement de faire l'inscription pour le maire et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**12.DEMANDE DE DONS**

**a) Renouvellement publicité dans le feuillet paroissial**

**Attendu que** le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial de Ste-Rose-de-Dégelis fait par Imprimerie Limoilou inc. vient à son échéance il est proposé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter ce renouvellement au coût de 218.45\$ taxes incluses.

#### **ADOPTÉE**

##### **b) Vœux des fêtes Horizon FM**

**Réso 2017-218**

**Attendu que** nous souhaitons publier des vœux des fêtes par les ondes radio.

Il est proposé par Réjean Albert, et résolu unanimement d'accepter les vœux du temps des fêtes par Horizon FM au montant de 150\$ plus taxes (pour 10 vœux de Noël et 10 vœux pour le Nouvel An) 20 messages au total. Le texte, trame musicale et frais de production inclus.

#### **ADOPTÉE**

##### **c) Fonds jeunesses Témiscouata**

**Attendu que** nous sommes des partenaires financiers pour les Fonds Jeunesse du Témiscouata.

**Réso 2017-219**

**Attendu que** les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes.

**Attendu que**, à ce jour, 771 bourses ont été remises et plus de 288 975\$ ont été distribués.

**Attendu qu'**un taux de rétention avoisinant les 73%, le Fonds Jeunesse Témiscouata a un impact direct sur la présence de main-d'œuvre spécialisée et demeure un outil de développement, de solidarité et d'attraction incontournable pour notre région.

Il est proposé par Fernand Albert de verser à ce fonds un montant de 0.25\$ par habitant. Cette contribution financière de l'ordre de 70.00 \$ pour l'année 2017-2018 (per capita de 0.25\$) basé sur le décret de la population émis par la MRC de Témiscouata.

#### **ADOPTÉE**

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **a) Peinture bureau**

**Réso 2017-220**

Il est proposé par Norbert Michaud de faire peindre le bureau municipal durant la période de fêtes. Le prix demandé est de 1800\$ avant taxes. Ce qui inclus la préparation des trous le plâtrage et la peinture. Les Constructions C.B. 2004 inc fera le travail.

##### **b) Demande d'autorisation (Érablière du Farley/Fernand Albert)**

**Réso 2017-221**

Attendu que la demande consiste à autoriser un acte d'aliénation (vente) par Érablière du Farley Inc. en faveur de monsieur Fernand Albert, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 654,4 mètres carrés. L'aliénation permettra à l'acquéreur l'augmentation de son emplacement résidentiel bénéficiant de droits acquis et ayant fait l'objet d'une déclaration et d'un avis de conformité daté du 12 avril 2017. La superficie visée par la présente demande est déjà utilisée par l'éventuel acquéreur depuis 1983 à des fins résidentielles accessoires (potager, aménagement paysager), la superficie visée était contiguë à son emplacement résidentiel.

Attendu que la présente requête n'entraînera pas d'impact sur l'agriculture puisque la superficie visée n'est pas utilisée à des fins agricoles par l'Érablière du Farley Inc. et cette superficie visée n'offre pas de potentiel intéressant en agriculture de plus, la superficie visée est enclavée entre deux emplacements résidentiels soient la propriété de monsieur Fernand Albert et celle de monsieur Césaire Albert

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité d'affecte en rien ce projet. Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter cette demande.

**ADOPTÉE**

**c) Poste de réserve**

**Réso 2017-122**

Il est proposé par Norbert Michaud et résolu unanimement de créer un poste pour une réserve dans l'intention de faire l'achat d'équipement. Le montant qui sera dans la réserve sera prise avec l'augmentation du 0.05¢ de la taxe foncière.

**ADOPTÉE**

**14.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions ont été posées

**15.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 20h50.

-----  
Pierre Daigneault

-----  
Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

